



REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Marché à Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R2123 – 1 et suivants

Code de la commande publique applicable depuis le 1er avril 2019

Objet du marché :

**ÉTUDES PREALABLES POUR L'AUGMENTATION DU NIVEAU DE PROTECTION
DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE CASTAGNEDE
Avant-Projet / Etude de danger / PRO**

Date d'engagement de la procédure :

03 août 2026

Date et heure limite de réception des offres :

14 septembre 2026 à 12h00

Maître d'ouvrage :

SIGOM – Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon

Représenté par Monsieur Bernard LOUGAROT, Président

SIGOM
7 rue de la station
64130 MAULEON-LICHARRE
05 59 28 75 02
sigom@cdg-64.fr
www.sigom.fr

SOMMAIRE

1- OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
2- CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	3
2.2 DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOT	3
2.3 COMPLEMENTS A APPORTER AU DOSSIER	3
2.4 VARIANTES	3
2.5 DELAIS.....	3
2.6 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	3
3- MODE DE PRESENTATION DES OFFRES	4
4- JUGEMENT DES OFFRES.....	4
5- CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	5
6 – MODALITES DE RECTIFICATION DES ERREURS DE CALCUL.....	5
7 - NEGOCIATION	5
8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	5

1- Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet les études préalables d'amélioration du niveau de protection du système d'endiguement de Castagnède, situé sur la commune de Castagnède (64), en rive droite du gave d'Oloron. Il s'agit également de constituer le dossier réglementaire correspondant.

Les prestations à réaliser sont précisées dans les Cahiers de Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le projet est par ailleurs inscrit dans le programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin du gave d'Oloron, validé par la Préfecture en janvier 2025.

2- Conditions de la consultation

2.1 Etendue de la consultation

La présente consultation est organisée dans le cadre de la procédure adaptée conformément aux articles L 2123-1, R 2123 et suivant du Code de la Commande Publique.

2.2 Décomposition en tranches et lot

La présente consultation comporte 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles.

2.3 Compléments à apporter au dossier

Les candidats doivent compléter le dossier conformément aux dispositions portées dans l'article 3 du présent règlement.

2.4 Variantes

Variante non autorisée.

2.5 Délais

Voir l'acte d'engagement.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **quatre-vingt-dix jours (90) jours** à compter de la date limite de réception des offres.

4- Mode de présentation des offres

Les candidats doivent adresser au maître d'ouvrage les éléments suivants :

1. **Dossier administratif** : Document Unique de Marchés Européens (DUME), ou formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat), DC4 (si sous-traitance), documents, certificats, attestations ou déclarations visées aux articles R. 2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique.
2. **Dossier de marché** dûment daté, signé et complété quant aux prix comprenant les pièces suivantes :
 - Acte d'engagement : pièce à compléter, à signer et dater
 - Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) : pièce à accepter sans modification, à signer et dater.
 - Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : pièce à accepter sans modification, à signer et dater.
 - Décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF) : pièces à compléter par le candidat, à signer et dater.
3. **Mémoire méthodologique** précisant :
 - Les moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations, notamment la désignation d'une personne référente du marché chargée des relations avec le maître d'ouvrage ;
 - Les compétences et expériences (*curriculum vitae*, choix de références d'études similaires sur les trois dernières années) des personnels affectés à la réalisation des prestations ;
 - La méthodologie employée et les ressources utilisées, détaillées pour chaque phase constitutive de l'étude (telles que précisées dans le CCTP) ;
 - Les documents normatifs et de références utilisés ;
 - Les agréments dont dispose le prestataire ou un membre du groupement pour l'exécution des prestations (EDD)
 - La mise en place et la description des contrôles aux différents stades de la mission ;
 - Le planning prévisionnel et le délai proposé pour chaque tranche.

5- Jugement des offres

Les offres seront jugées en fonction des critères suivants :

- La valeur technique de l'offre.
- Le prix de l'offre.

Les critères de jugement et la pondération utilisée seront les suivants :

▪ **Valeur technique (60%) :**

Le calcul de la note se fera en deux temps. Il sera d'abord attribué à chaque candidat une note intermédiaire (note/60). Cette note résultera de l'utilisation des sous-critères suivants :

- Qualité et pertinence des moyens humains et matériels affectés au projet et modalités d'intervention (10)
- Organisation de la prestation, qualité et pertinence de l'analyse du besoin effectuée par le candidat et qualité et pertinence de chaque proposition technique émise par le candidat en réponse aux besoins détaillés définis dans le CCTP (40)
- Délais et pertinence du planning proposé par le candidat pour la réalisation de l'étude (10)

La note technique définitive attribuée à chaque candidat sera calculée par application de la formule ci-après :

➔ $60 \times (\text{note intermédiaire de l'offre notée} / \text{note maximale intermédiaire obtenue})$

▪ **Prix (40%) :**

➔ $40 \times (\text{prix le mieux-disant} / \text{prix proposé})$

La note définitive globale (sur 100) est constituée par le cumul des deux critères (technique et prix).

5- Conditions de remise des offres

Les offres seront transmises par voie dématérialisée **via la plate-forme électronique de consultation du pouvoir adjudicateur uniquement** (<http://www.eadministration.lafibre64.fr/>).

Les candidats veilleront à communiquer sur l'acte d'engagement une adresse mail valide et régulièrement consultée sur laquelle les notifications pourront être transmises.

La signature électronique n'est pas imposée.

Les offres devront être remises **conformément à la date limite** indiquée en première page du présent règlement de la consultation.

Tout envoi réceptionné après la date limite de remise des offres sera considéré « hors délai » et ne sera pas retenu.

6 – Modalités de rectification des erreurs de calcul

Dans l'hypothèse où des erreurs de calcul seraient remarquées dans les décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF), celles-ci seraient rectifiées. Le montant de l'offre qui figurera dans l'acte d'engagement sera ensuite aligné sur le montant des DPGF rectifiés.

7 - Négociation

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'une phase de négociation.

Si celle-ci est mise en œuvre, elle se tiendra par échange d'e-mails, avec les deux meilleurs candidats.

Cependant, le maître d'ouvrage pourra également attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation, conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique.

8 - Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire d'ordre technique et/ou administratif pourra être obtenu auprès du Syndicat mixte des gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM), Maître d'Ouvrage, via la plateforme électronique ou aux coordonnées suivantes :

SIGOM – 7, rue de la Station 64 130 MAULEON-LICHARRE

Tel : 05 59 28 75 02

E.mail : b.pontaut@sigom.fr